

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Délégation à la Sécurité
et à la Circulation Routières*

Paris, le **21 DEC. 2015**

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

SERVICE DU FICHER NATIONAL
DES PERMIS DE CONDUIRE

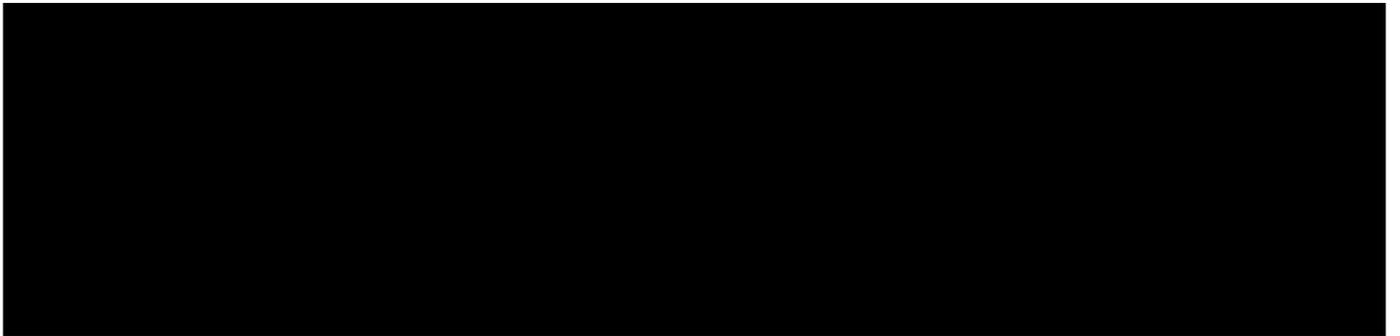
Maître Rémy JOSSEAUME
32 rue du Temple
75004 PARIS

Affaire suivie par Mme TRESFIELD

Réf. : HT/PPP/N° 17098

Maître,

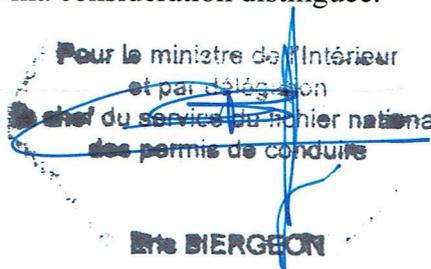
Par courrier en date du 19 novembre 2015, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de [REDACTED]



De ce fait, la lettre référence 48 SI qui lui a été adressée est à considérer comme nulle et non avenue.



Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur
et par délégation
Le chef du service du fichier national
des permis de conduire

Eric BIERGEON